

CONTRAT D'ENGAGEMENT « Pain »

AMAP de la BRIE–CHAMPENOISE

Année 2024-2025

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le règlement intérieur de l'AMAP de la Brie-Champenoise disponible auprès de l'association.

Engagements de l'adhérent

- ✓ Préfinancer la production
- ✓ Récupérer son pain
- ✓ Accepter que l'aspect du pain puisse varier en fonction de la fabrication (fabrication artisanale)
- ✓ Trouver une solution de remplacement en cas d'absence ou de modification

Engagements des producteurs partenaires

- ✓ Livrer aux adhérents des produits bio de qualité, frais, issus de leur production
- ✓ Être présent ou représenté au début des distributions
- ✓ Informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, leurs savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales
- ✓ Être transparents sur le mode de fixation du prix et leurs méthodes de travail

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant adhérents et producteurs partenaires.

Nous rappelons que les pains non récupérés durant la distribution seront redistribués.

En cas d'empêchement sérieux, merci d'envoyer un SMS à Sophie Bouillard ou Corinne Songeux au plus tard une demi-heure avant la fin de la distribution.

Descriptif des différents pains (certifiés bio au levain, farines complètes) et prix :

- ✓ A l'épeautre : 750 g environ, pur levain à la farine semi-complète, 50% blé supérieur et 50% grand épeautre non hybridé. **4,30 € pièce.**
- ✓ 100% épeautres : 750 gr environ, pur levain, farine semi-complète, 50% petit épeautre et 50% grand épeautre non hybridé. **5,30 € pièce**
- ✓ Aux graines : 750 gr environ, pur levain à la farine semi-complète 50% blé / 50% épeautre et 45gr de graines de lin, tournesol, sésame, pavot. **5,30 € pièce**

Calendrier des livraisons

Ce contrat couvre la période du 9 avril 2024 au 2 juillet inclus (13 livraisons), puis du 3 septembre au 17 décembre inclus (16 livraisons), et enfin du 7 janvier 2025 au 1^{er} avril 2025 inclus (13 livraisons), soit 42 livraisons.

Interruptions été: pas de livraison du 9 JUILLET (INCLUS) au 27 AOUT 2024 INCLUS

Interruptions Noël : pas de livraison les 24 et 31 décembre 2024

Contrat d'engagement entre :

Katia et Bruno FLEURY - Ferme de Fontenelle
53, rue Ste-Hélène – 77320 SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS

Et :

Nom/Prénom :
Adresse :
Mail : Tél. :

Tableau de commande

TYPE DE PAIN (43 livraisons)	NOMBRE DE PAINS PAR LIVRAISON	SOUS-TOTAL
Blé/épeautre 4,30 € x 42 = 180,60 € x 180,60 €	
100% épeautre 5,30 € x 42 = 222,60 € x 222,60 €	
Pain multigraine 5,30 € x 42 = 222,60 € x 222,60 €	
TOTAL		

Règlement

Païement en 3 chèques à libeller à l'ordre de **BRUNO FLEURY**, le premier déposé en avril, le second en septembre, le dernier en janvier.

Je m'engage à remettre mon règlement à l'Amap, accompagné du contrat d'engagement signé,
AU PLUS TARD LE 2 AVRIL 2024.

- 1 chèque de € banque : numéro :
- 1 chèque de € banque : numéro :
- 1 chèque de € banque : numéro :

Livraisons du 9 avril 2024 au 1^{er} avril 2025, soit 42 livraisons

Chaque mardi, **de 18 h 30 à 19 h 45** (horaires révisables)
Ferme de François VAN LANDEGHEM : 9, rue de Pavant, 77730 CITRY.

Référentes pain

Sophie BOUILLARD : 9, rue du Moulin-à-Vent – Hameau de Villaré – 77730 Citry (06 74 93 46 76)
Corinne SONGEUX : 3, rue de Villaré – 77730 Citry (07 62 04 58 53)

A Le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur